

ANNEXE CONTRAT D'EQUIPEMENT N°3 BESSENS**Modalités de calcul de la subvention contractualisée :**

Nature des opérations	Coût H.T.	Dépense éligible	Taux	Subventions
<u>SALLES POLYVALENTES, CULTURELLES, DE REUNION ET LOCAUX PERISCOLAIRES</u>				
1 – création d'un lieu culturel à l'église de Lapeyrière SUMR/00006430	808 773,55 €	724 738 €	27 %	195 679 €
2 – isolation extérieure du local de chasse SUMR/00006433	32 612,75 €	32 612 €	24 %	7 826 €
3 – rénovation des espaces multi-usages au stade municipal SUMR/00006498	227 786,57 €	227 786 €	24 %	54 668 €
<u>AMENAGEMENTS DE VILLAGES</u>				
4 – aménagements extérieurs de l'église de Lapeyrière VIAM/00006431	349 338,57 €	250 000 €	24 %	60 000 €
5 – résorption des points lumineux énergivores dans le village VIAM/00006434	60 000,00 €	25 000 €*	24 %	6 000 €
6 – création d'un éclairage public chemin de Lapeyrière VIAM/00005714	29 352,00 €	29 352 €	24 %	7 044 €
7 – réfection de l'éclairage des terrains du stade municipal VIAM/00006497	112 391,95 €	112 391 €	24 %	26 973 €
<u>EQUIPEMENTS SPORTIFS</u>				
8 – création d'un club house pour le club de pétanque ESPC/00006432	96 506,00 €	96 506 €	27 %	26 056 €
SUBVENTION GLOBALISÉE	384 246 €			

*la dépense subventionnable est ramenée à 25 000 € afin de ne pas dépasser le taux maximum d'aides publiques fixé à 80 %.

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	1 716 761,39 €
Dépense subventionnable H.T.	1 498 385 €
Subvention globalisée	384 246 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	22,38 %

Le Président,

Michel WEILL